



Saint-Joachim

2024-RH-073

Le Maire de Saint-Joachim

**Tableau d'avancement de l'année 2024  
au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

- VU le code général de la fonction publique,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 79- 2° et son article 80,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU la délibération du 16 mai 2022 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,
- VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 23 décembre 2021 après avis du comité technique,
- VU la liste des agents promouvables, 1 agent promouvable dont 1 femme,

**A R R E T E**

**Article 1** Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2024, les fonctionnaires suivants :

1 – Madame OLIVAUD Mélanie

**Article 2** Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaire(s) concernés (s).

Fait à Saint-Joachim, le 06/05/2024

Le Maire,


  
Raphaël SALAÜN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 06 mai 2024

(Signature de l'agent)



Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim  
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com